



Ministère des Solidarités
et de la Santé

Ministère des Sports



Communiqué de presse

Paris, le 11 juin 2019

Prévention des noyades : Agnès BUZYN et Roxana MARACINEANU se mobilisent à l'approche de l'été

Au regard des résultats de l'enquête NOYADES menée par Santé Publique France qui révèlent une augmentation importante des noyades accidentelles notamment chez les plus jeunes, la ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre des Sports réaffirment leur engagement pour mieux prévenir les risques d'accidents et favoriser la pratique des activités aquatiques en sécurité.

Augmentation du nombre de noyades accidentelles

Santé Publique France publie ce jour dans le [Bulletin épidémiologique hebdomadaire](#) les principaux résultats de son enquête NOYADES. Cette enquête, menée tous les trois ans en période estivale, a été réalisée avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Sports et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

On observe une augmentation importante du nombre de noyades accidentelles en France (1266 en 2015 et 1649 en 2018) et une stabilisation du nombre de noyades accidentelles suivies de décès (436 en 2015 et 406 en 2018). L'augmentation des noyades accidentelles entre les étés 2015 et 2018 est observée essentiellement chez les moins de 13 ans (338 en 2015 et 600 en 2018). Chez les enfants de moins de 6 ans, la hausse est, tout lieu de baignade confondu, de 96% (226 en 2015 et 443 en 2018) et de 132% (96 en 2015 et 223 en 2018) pour les seules piscines privées familiales. Toujours chez les moins de 6 ans, 25 noyades suivies de décès ont eu lieu durant l'été 2018 en piscine privée familiale alors que ce chiffre était de 13 durant l'été 2015. La noyade accidentelle est la première cause de mortalité par accident de la vie courante pour les moins de 25 ans.

Le ministère des Sports met en œuvre un plan de lutte contre les noyades et des actions pour accompagner les enfants dans la découverte du milieu aquatique

Au regard des résultats de l'enquête NOYADES 2018, le ministère des Sports, en collaboration avec le ministère des Solidarités et de la Santé, est pleinement mobilisé pour lutter contre ce risque qui concerne nos enfants particulièrement l'été. La ministre des Sports, Roxana MARACINEANU, a lancé en avril 2019, **le plan « Aisance aquatique »**. **Ce plan vise à mieux prévenir les risques de noyades en responsabilisant notamment les parents à l'acquisition des bases du savoir flotter pour leur(s) enfant(s) et ce, dès le plus jeune âge, tout en les sensibilisant aux plaisirs de l'eau.** Le plan « Aisance aquatique » est également renforcé par un plan de développement des piscines, notamment les bassins d'apprentissage dans les territoires les moins équipés, doté de 15 millions d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif national « J'apprends à nager », dont le budget a été doublé en 2019 (3 millions d'euros), le ministère des Sports finance partout en France des cours de natation pendant les vacances scolaires, le week-end ou lors des temps périscolaires. Ce dispositif a été ouvert aux enfants dès 4 ans jusqu'à l'âge de 12 ans. Dès 2020, la ministre des Sports entend l'élargir aux adultes. Depuis sa création, ce dispositif a permis à 310 000 enfants d'apprendre à nager. L'objectif est de toucher 120 000 enfants supplémentaires en 2019.

Pour compléter ce dispositif, le ministère des Sports a réalisé **une série de 7 tutoriels**. Ces **vidéos didactiques** de 2 minutes chacune, à destination des familles, sont réalisées en piscine. Elles permettent aux parents de transmettre à leur(s) enfant(s) les acquis de base pour se familiariser au milieu aquatique et être plus en sécurité dans l'eau. Ces tutoriels sont disponibles sur le site internet du ministère des Sports <http://www.sports.gouv.fr/Aisance-Aquatique/>

Une étude sur la signalisation des zones de baignade sera également lancée auprès de l'AFNOR permettant d'évaluer les opportunités d'évolution de la réglementation française pour plus de cohérence avec les autres réglementations nationales des pays limitrophes et des pays à fort taux de touristes en France.

Une nouvelle campagne de prévention des noyades

Le ministère des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé se sont associés, en partenariat avec Santé publique France, pour porter une campagne de prévention des noyades et favoriser la pratique des activités aquatiques en sécurité.



Cette campagne mettra notamment en avant la surveillance permanente des enfants et l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge comme principaux axes de prévention. Elle sera notamment déclinée sous forme d'affiches en français et en anglais « Pour se baigner en toute sécurité », diffusées sur les sites de pratiques, les clubs de plage et les piscines de campings. Des supports vidéo relayeront les bons comportements à adopter.

Cette campagne de prévention s'inscrit également dans le cadre de [la Stratégie nationale de santé 2018-2022](#) qui porte une action de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans.

>> Plus d'informations sur :

www.preventionete.sports.gouv.fr

www.solidarites-sante.gouv.fr/baignades

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes/Accidents/Noyades>

Contacts presse :

Ministère des Sports : 01 40 45 90 82 - sec.presse.sports@sports.gouv.fr

Ministère des Solidarités et de la santé : 01 40 56 84 00- presse-dgs@sante.gouv.fr

Pour les résultats de l'enquête NOYADES 2018, Santé publique France : 01 55 12 53 36 – presse@santepubliquefrance.fr